

**BURKINA FASO**

-----  
Unité-Progrès-Justice

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

Session permanente

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)**

#### **RAPPORT N°2023-026/ALT/COMFIB**

**Dossier N°055 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-012/PRES-TRANS DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°7192-BF, DU DON IDA N°E110-BF ET DU DON GFF N°B8826-BF, CONCLU LE 30 JUIN 2022 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE PREPARATION ET DE REPONSE A LA COVID-19/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PPR-COVID-19).**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Hama LY**, rapporteur

Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 24 juillet de 16 heures 37 minutes à 17 heures 40 minutes et le mardi 1<sup>er</sup> août de 09 heures 12 minutes à 10 heures 25 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-012/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du crédit n°7192-BF, du Don IDA n°E110-BF et du Don GFF n°B8826-BF, conclu le 30 juin 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet de préparation et de réponse à la COVID-19/financement additionnel (PPR-COVID-19).

Au préalable, la Commission a tenu une séance d'appropriation du projet de loi, le lundi 17 juillet de 08 heures 50 minutes à 11 heures 20 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU, Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSONRE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission du genre, de la santé de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Youssouf OUEDRAOGO.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré cette nouvelle maladie, pandémie mondiale au regard de sa propagation rapide dans le monde entier.

Au Burkina Faso, le Gouvernement a, dès février 2020 avec l'appui des partenaires techniques et financiers, élaboré un plan de préparation et de riposte et a commencé à diffuser des messages sur les mesures barrières. A cet effet, le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé le 04 mai 2020 un accord de financement pour la mise en œuvre du Projet de préparation et de riposte au COVID-19. La mise en œuvre du projet a permis de prendre en charge des personnes affectées par la maladie, de mener des actions de prévention et de renforcement des services de santé.

Malgré ces efforts, la crise de la COVID-19 a eu des impacts négatifs sur l'utilisation des services de santé au Burkina Faso.

Par ailleurs, les services de vaccination, de soins prénataux et de planification familiale ont été perturbés et leur couverture ainsi que leur accès ont été réduits. Ces perturbations ont été attribuées à des fermetures de certains centres de santé, à une recrudescence de la violence dans certaines régions et à des problèmes de chaîne d'approvisionnement en médicaments et en équipements, touchant particulièrement les zones rurales.

Ainsi, le Mécanisme de financement mondial (GFF) a estimé que durant les premiers mois de la pandémie, environ 267 000 femmes au Burkina Faso n'ont pas eu accès aux services de planification familiale. Le GFF et la Banque mondiale ont également effectué une étude révélant que l'utilisation de services supplémentaires, en plus des services de santé sexuelle et reproductive déjà signalés comme perturbés, présentait des difficultés. Ces perturbations se sont accentuées en mars et avril 2020 et, deux ans plus tard, on s'attend à ce qu'elles aient persisté.

C'est dans ce cadre que le financement additionnel du Projet de préparation et de riposte à la COVID-19 a été conçu avec l'appui de la Banque mondiale en vue de fournir et de déployer des vaccins contre la COVID-19, à renforcer les systèmes de santé pertinents, et à assurer la continuité des services de santé essentiels perturbés par la crise de la COVID-19.

## **1. Objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet**

### **1.1. Objectif Global**

L'objectif de développement du projet est « *de prévenir, détecter et répondre à la menace causée par la COVID-19 et de renforcer les systèmes nationaux de préparation à la santé publique au Burkina Faso* ».

### **1.2 Zones d'intervention du projet et bénéficiaires**

Le projet couvre le territoire national et concerne :

- les personnes âgées de 18 ans et plus pour le vaccin anti-COVID-19 ;
- les enfants et leurs mères dans le dépistage précoce de la malnutrition des enfants en mettant l'accent particulièrement sur les régions du Centre-Est et de l'Est.

## **2. Description technique du projet**

### **2.1. Composantes du projet**

Le Projet de préparation et de riposte à la COVID-19 comporte deux (02) composantes :

**Composante 1** : Riposte d'urgence au COVID-19.

Cette composante apportera un appui immédiat à notre pays pour limiter la transmission locale grâce à des stratégies d'endiguement. Les activités appuyées seront principalement liées :

- à la détection des cas ;
- à la confirmation, à la recherche de contacts, à l'enregistrement, aux rapports ;
- aux mesures de distanciation sociale et de prévention ;
- au renforcement du système de santé ;

- à la communication concernant la préparation, à la communication et à l'engagement communautaire ;
- au soutien social et financier aux ménages.

Elles comprendront une assistance technique, des fournitures, des services de consultants et un soutien aux ménages touchés par les mesures prises en raison du COVID-19. En plus de ces activités, les activités d'acquisition et de déploiement des vaccins, les stratégies visant à combler les lacunes en matière de genre et les activités liées à la continuité de l'évaluation du système de santé.

**Composante 2** : Gestion de la mise en œuvre, suivi et évaluation.

Un appui au renforcement des structures publiques pour la coordination et la gestion du projet dans le pays sera fourni, y compris des dispositions centrales et locales (décentralisées) pour la coordination des activités, la gestion financière et la passation de marché. L'exécution des activités du projet sera menée par l'unité de gestion du programme budgétaire « santé publique » du Ministère de la santé ou en partenariat avec des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé. Des ressources humaines et matérielles supplémentaires seront fournies à l'Unité de gestion de projet existante pour pouvoir mener à bien le travail supplémentaire. Cela se fera conformément aux directives nationales sur les projets et programmes. Le projet financera l'équipement, l'assistance technique, la formation et les coûts de fonctionnement selon les besoins.

## **2.2. Résultats attendus**

Les résultats escomptés à la fin du projet sont principalement :

- 30% supplémentaires de la population vaccinée contre la COVID-19 ;
- l'accessibilité des services de santé essentiels est renforcée.

## **3. Coût du projet et caractéristiques du financement**

### **3.1. Coût du projet**

Le coût du financement additionnel du Projet est de 61,3 millions US soit environ 36,78 milliards de francs CFA. Ce financement est composé d'une part, d'un don de 24,15 millions US (environ 14,5 milliards francs CFA), d'un Crédit de 24,15 millions US (environ 14,5 milliards francs CFA) de l'Association Internationale de Développement (IDA) et, d'autre part, d'un

don de 13 millions US (7,8 milliards francs CFA) du Mécanisme de financement mondial pour la santé des femmes et des enfants (GFF).

### 3.2. Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de ce financement sont les suivantes :

Accord de Crédit IDA n°7192-BF	
Montant du crédit (1USD = 600 FCFA)	24,15 millions USD, soit environ 14,5 milliards de FCFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date limite d'entrée en vigueur	27 octobre 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Commission de service	0,75% soit ¾ de 1% du montant retiré du crédit
Date de clôture	29 juin 2024
Durée d'exécution du projet	02 ans
Maturité	38 ans
Différé	06 ans

Accord de Don IDA n°E110-BF	
Montant du don (1USD = 600 FCFA)	24,15 millions USD, soit environ 14,5 milliards de FCFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date limite d'entrée en vigueur	27 octobre 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	29 juin 2024
Durée d'exécution du projet	02 ans

Accord de Don GFF n°B8826-BF	
Montant du don (1USD = 600 FCFA)	13 millions USD, soit environ 7,8 milliards de FCFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date limite d'entrée en vigueur	27 octobre 2022
Date de clôture	29 juin 2024
Durée d'exécution du projet	02 ans

A terme, le présent financement contribuera à soutenir les efforts du Gouvernement dans le domaine de la santé des populations. Il permettra particulièrement de fournir et de déployer les vaccins anti-COVID-19 et d'améliorer l'accessibilité des services de santé essentiels aux populations dans un contexte difficile.

## **II. DEBAT GENERAL**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponses leur ont été apportés.

**Question n°1 :** **Est-il nécessaire de poursuivre le traitement vaccinal contre la COVID-19 au vu de l'évolution de la maladie ?**

**Réponse :** C'est vrai que la COVID 19 n'est plus une urgence de santé publique de portée internationale. Cependant, elle demeure une préoccupation dans les formations sanitaires qui continuent de détecter des cas. Pour ce faire, l'OMS estime que la vaccination doit se poursuivre au profit des cibles de très haute priorité à savoir les personnes âgées, les agents de santé qui sont exposés lors des contacts avec les patients, les personnes vivant avec des comorbidités qui fragilisent leur système de défense si bien que la COVID 19 survenant dans ce contexte les expose au risque de complications. Par conséquent, la vaccination anti-COVID 19 est intégrée dans le Programme élargi de vaccination (PEV) de routine afin de faire bénéficier de cette vaccination à ceux qui sont dans le besoin.

**Question n°2 :** Les crédits alloués à la lutte contre la COVID-19 dans sa composante 1 pour le traitement vaccinal ne peuvent-ils pas être redéployés au profit d'autres projets ?

Réponse : Au niveau du système de santé en général et en particulier dans le domaine de la vaccination, il y a un manque crucial des équipements notamment d'équipements de la Chaine de Froid (ECF), la logistique roulante pour le transport des vaccins et la supervision des activités de vaccination sur le terrain, la communication pour le changement de comportement. La majorité des ressources initialement prévues pour l'acquisition des vaccins seront redéployées pour les activités ci-dessus évoquées.

**Question n°3 :** Pourquoi la gestion des déchets bio médicaux dans ce projet n'est pas prise en charge alors que ces déchets sont une source de contamination ?

Réponse : La gestion des déchets bio médicaux est prise en compte au niveau du Projet de renforcement des services de santé (PRSS).

**Question n°4 :** Le Gouvernement a-t-il un plan d'investissement pour faire face à d'autres crises sanitaires ?

Réponse : Oui, il y a dispositif national de préparation et de riposte aux urgences de santé publique assorti de plans stratégiques et opérationnels. Le Gouvernement a aussi fait une soumission au Pandemic Found d'un montant de plus de dix-huit (18) millions de dollars américains.

Le Fonds pandémique finance des investissements essentiels pour renforcer les capacités de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies aux niveaux national, régional et mondial, en mettant l'accent sur les pays à revenus faibles et intermédiaires. Le coût humain, économique et social dévastateur de la COVID-19 a mis en

évidence le besoin urgent d'une action coordonnée pour renforcer les systèmes de santé et mobiliser des ressources supplémentaires pour la prévention, la préparation et la réponse à la pandémie. Le Fonds pandémique apportera des ressources supplémentaires dédiées à la prévention, à la préparation et à la réponse aux pandémies, incitera les pays à augmenter les investissements, améliorera la coordination entre les partenaires et servira de plate-forme de plaidoyer.

**Question n°05 : Quelle est la date effective de démarrage du projet et les actions réalisées à ce jour ?**

Réponse : Le projet parent Créé en 2020 a été clôturé en avril 2022. Quant au financement additionnel, l'accord a été signé le 20 juin 2022, il est rentré en vigueur le 1<sup>e</sup> février 2023 et prend fin le 28 juin 2024.

L'exécution financière à ce jour se résume comme suit :

- taux d'exécution financière globale : 38,17% ;
- taux d'absorption : 89,08 %

Les principales actions réalisées sont entre autres :

- formation de 9000 agents du secteur public et privé sur les directives de prise en charge du COVID-19 ;
- réalisation de 30 spots et émissions radio-télé sur la lutte et la prévention du COVID-19 et autres épidémies et en langue ;
- acquisition d'un camion de transport de déchets biomédicaux ;
- acquisition de médicaments et consommables médicaux ;
- acquisition de médicaments, de consommables et de réactifs au profit du ministère de la santé et de l'hygiène publique ;

- formation de 10 agents des 7 laboratoires de référence sur le diagnostic du COVID-19 en biosécurité et bio sureté (CHUYO, CHU -B, CHU-T, LNSP, LNR-G Bobo, CERBA, IRSS Ouaga) ;
- acquisition de 100 000 masques en matériaux locaux (lot1), 31 500 gels hydro-alcoolique de 100 ml, 25 distributeurs automatiques avec recharge et 500 gels hydro-alcoolique de 350 ml (lot 2) pour les étudiants et les enseignants des ENPS ;
- acquisition d'un scanner de 16 barrettes au profit du CHR de Fada N'Gourma ;
- aménagement d'un conténaire de 40 pieds en laboratoire de bactériologie équipé ;
- sensibilisation des tradipraticiens de santé (TPS), des leaders d'associations de patients (diabétiques, hypertendus, maladies pulmonaires ou rénales) et des personnes âgées sur la COVID-19 ainsi que la PCI ;
- acquisition des réactifs de suivi biologiques des patients COVID-19 ;
- formation des formateurs sur la recherche active et la surveillance Communautaire de la COVID-19 et autres pandémies ;
- renforcement des capacités techniques et opérationnelles des cellules de prise en charge psychologique des établissements de santé, des ONG, des OSC et des associations.

**Question n°06 : Quelle est la pertinence du présent projet de préparation et de riposte à la COVID 19 dans le contexte actuel d'insécurité ?**

**Réponse :** Le renforcement du système de vaccination avec des réfrigérateurs solaires de dernière génération, la logistique roulante permet d'assurer la continuité des services essentiels de santé dans le contexte d'insécurité.

Le projet permettra également de renforcer les plateaux techniques des hôpitaux, les capacités du personnel de santé dans des domaines de spécialités diverses afin de prévenir, détecter et riposter à la menace posée par n'importe quelle épidémie.

**Question n°7 : Est-ce qu'une personne vaccinée contre la COVID-19 peut donner son sang ?**

**Réponse :** Oui, ceux qui ont été vaccinés contre la COVID-19 peuvent bien donner leur sang.

### **III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE**

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

#### **IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION**

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'ordonnance objet du présent projet de loi permettra :

- de contribuer à soutenir les efforts du Gouvernement dans le domaine de la santé des populations ;
- de fournir et de déployer les vaccins anti-COVID-19 ;
- d'améliorer l'accessibilité des services de santé essentiels aux populations dans un contexte difficile.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

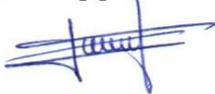
Ouagadougou, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Président



**Moussa NOMBO**

Le Rapporteur



**Hama LY**

**ANNEXE : LISTES DE PRESENCE**

**SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU LUNDI 17 JUILLET 2023**

**Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
9.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
15.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
16.	KONE Diakalia	Membre

## **SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT DU LUNDI 24 JUILLET 2023**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	SAVADOGO Yacouba	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
10.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
11.	DIALLO Daouda	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	OUEDRAOGO Youssouf	CGSASH

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

**LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KARGOUGOU Robert Lucien Jean Claude	Ministre
2.	MEDAH Isaïe	Coordonnateur PPR COVID 19
3.	KOITA Wasso Wenceslas	DGESS
4.	BICABA Brice	DGSHP
5.	BAMOUNI Ali	DGF/MSHP
6.	OUEDRAOGO Issa	DPV
7.	SAWADOGO Alassane	RAF/PPR COVID 19
8.	TIENDREBEOGO Tahirou	CP/PPRCOVID
9.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEFP
10.	SANOU Nouhoun	MJDHRI/DGRI
11.	DOULKOM Honoré	MJDHRI/DGRI

## **SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU MARDI 1<sup>er</sup> AOUT 2023**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
8.	FOFANA Haoua	Membre
9.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	OUEDRAOGO Youssouf	CGSASH
2.	GANSONRE Marc Bertin	CAEDS
3.	KABRE Aboubacar	CDD

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	SANOOGO Drissa	Vice-président
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
3.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
4.	KONE Diakalia	Membre
5.	SAVADOGO Yacouba	Membre
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	TAPSOBA Issaka	Membre

### **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KARGOUGOU Robert	Ministre
2.	MEDAH Isaïe	Coordonnateur PPR COVID 19
3.	KOITA Wasso Wenceslas	DGESS
4.	BICABA Brice	DGSHP
5.	BAMOUNI Ali	DGF/MSHP
6.	SANOU Nouhoun	MJDHRI/DGRI

### **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5.	KERE/NIKIEMA Bibata	Administrateur parlementaire
6.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
7.	YAMEOGO Gustave Marie K.	Administrateur parlementaire
8.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
9.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
<b>PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT</b>		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT